

NORME INTERNATIONALE

Équipement de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques –
Aspects environnementaux

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



THIS PUBLICATION IS COPYRIGHT PROTECTED

Copyright © 2026 IEC, Geneva, Switzerland

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'IEC ou du Comité national de l'IEC du pays du demandeur. Si vous avez des questions sur le copyright de l'IEC ou si vous désirez obtenir des droits supplémentaires sur cette publication, utilisez les coordonnées ci-après ou contactez le Comité national de l'IEC de votre pays de résidence.

IEC Secretariat
3, rue de Varembé
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel.: +41 22 919 02 11
info@iec.ch
www.iec.ch

A propos de l'IEC

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC) est la première organisation mondiale qui élabore et publie des Normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées.

A propos des publications IEC

Le contenu technique des publications IEC est constamment revu. Veuillez vous assurer que vous possédez l'édition la plus récente, un corrigendum ou amendement peut avoir été publié.

Recherche de publications IEC -

webstore.iec.ch/advsearchform

La recherche avancée permet de trouver des publications IEC en utilisant différents critères (numéro de référence, texte, comité d'études, ...). Elle donne aussi des informations sur les projets et les publications remplacées ou retirées.

IEC Just Published - webstore.iec.ch/justpublished

Restez informé sur les nouvelles publications IEC. Just Published détaille les nouvelles publications parues. Disponible en ligne et une fois par mois par email.

Service Clients - webstore.iec.ch/csc

Si vous désirez nous donner des commentaires sur cette publication ou si vous avez des questions contactez-nous: sales@iec.ch.

IEC Products & Services Portal - products.iec.ch

Découvrez notre puissant moteur de recherche et consultez gratuitement tous les aperçus des publications, symboles graphiques et le glossaire. Avec un abonnement, vous aurez toujours accès à un contenu à jour adapté à vos besoins.

Electropedia - www.electropedia.org

Le premier dictionnaire d'électrotechnologie en ligne au monde, avec plus de 22 500 articles terminologiques en anglais et en français, ainsi que les termes équivalents dans 25 langues additionnelles. Egalement appelé Vocabulaire Electrotechnique International (IEV) en ligne.

Attention! Veuillez vous assurer que vous avez obtenu cette publication via un distributeur agréé.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION.....	6
1 Domaine d'application	9
2 Références normatives	9
3 Termes, définitions et abréviations	10
3.1 Termes et définitions	10
3.2 Généralités	10
3.3 Section relative aux données	11
3.4 Section relative à l'énergie	12
3.5 Section relative aux fonctions	14
3.6 Section relative à la durée de vie	17
3.7 Section relative aux matières	17
3.8 Abréviations.....	23
4 Analyse du cycle de vie du produit.....	23
4.1 Généralités	23
4.2 Règles communes à toutes les familles de produits	23
4.2.1 Description de l'unité fonctionnelle et du flux de référence	23
4.2.2 Frontières du système	24
4.2.3 Critères de coupure	24
4.2.4 Inventaire du cycle de vie	24
4.2.5 Règles d'affectation entre coproduits	25
4.2.6 Affectation pour opération de valorisation	25
4.2.7 Unités	25
4.2.8 qualité des données	25
4.2.9 Établissement du scénario par défaut	25
4.2.10 Règles d'extrapolation	31
4.2.11 Règles applicables à l'agrégation des impacts environnementaux au niveau du système.....	31
4.2.12 Calcul de l'impact environnemental concernant l'unité fonctionnelle (UF)	31
4.2.13 Catégories d'impact et indicateurs associés aux catégories	32
4.3 Rapport d'ACV	32
5 Règles spécifiques par famille de produits.....	32
5.1 Règles spécifiques au produit pour un [ME3Q, PMD]	32
5.1.1 Généralités	32
5.1.2 Unité fonctionnelle	32
5.1.3 Durée de vie de référence	32
5.1.4 Scénario d'utilisation	32
5.1.5 Scénario de traitement en fin de vie	33
5.1.6 Éléments du flux de référence à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés	33
5.1.7 Liste des catégories d'impact et des indicateurs associés aux catégories à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés.....	33
5.1.8 Règles d'affectation	33
5.2 Règles spécifiques au produit pour un [ME3Q, PQI].....	33
5.2.1 Généralités	33
5.2.2 Unité fonctionnelle	34
5.2.3 Durée de vie de référence	34

5.2.4	Scénario d'utilisation	34
5.2.5	Scénario de traitement en fin de vie.....	35
5.2.6	Éléments du flux de référence à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés	35
5.2.7	Liste des catégories d'impact et des indicateurs associés aux catégories à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés.....	35
5.2.8	Règles d'affectation	35
5.3	Règles spécifiques pour un [ME3Q, DDM]	35
5.3.1	Généralités	35
5.3.2	Unité fonctionnelle	36
5.3.3	Durée de vie de référence	36
5.3.4	Scénario d'utilisation	36
5.3.5	Scénario de traitement en fin de vie.....	36
5.3.6	Éléments du flux de référence à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés	37
5.3.7	Liste des catégories d'impact et des indicateurs associés aux catégories à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés.....	37
5.3.8	Règles d'affectation	37
5.4	Règles spécifiques au produit pour un [ME3Q, TRD].....	37
5.4.1	Généralités	37
5.4.2	Unité fonctionnelle	37
5.4.3	Durée de vie de référence	37
5.4.4	Scénario d'utilisation	38
5.4.5	Scénario de traitement en fin de vie.....	38
5.4.6	Éléments du flux de référence à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés	38
5.4.7	Liste des catégories d'impact et des indicateurs associés aux catégories à prendre en compte dans l'ACV ou pouvant être ignorés.....	39
5.4.8	Règles d'affectation	39
6	Élaborer le profil environnemental du produit.....	39
6.1	Généralités	39
6.2	Matières et substances constitutives.....	39
6.3	Impact environnemental.....	39
6.4	Informations environnementales complémentaires	39
7	Écoconception.....	40
7.1	Généralités	40
7.2	Approche "du berceau à la tombe"	40
7.3	Intrants	43
7.4	Extrants	43
7.5	Analyses qualitatives et quantitatives.....	43
8	Utilisation rationnelle des matériaux	44
8.1	Généralités	44
8.2	Durabilité	44
9	Déclaration de matière	45
10	Informations relatives à la fin de vie	45
Annexe A (informative) Description des dispositifs ME3Q couverts par le TC 85.....		46
Bibliographie.....		47

Figure 1 – Famille de normes relative à l'analyse du cycle de vie (ACV).....6

Figure 2 – Famille de normes relative à la communication des données environnementales.....	7
Figure 3 – Famille de normes relative à l'interopérabilité avec l'ACV d'un bâtiment	7
Figure 4 – "Relation entre les dispositions dans les normes de produits et les aspects et impacts environnementaux associés au produit au cours de son cycle de vie"	42
Figure A.1 – Vue d'ensemble des familles de produits ME3Q.....	46
Tableau 1 – Matières modélisées obligatoires.....	24
Tableau 2 – Composants obligatoires	24
Tableau 3 – Taux de rebut par défaut à utiliser en l'absence de données spécifiques	27
Tableau 4 – Liste des valeurs par défaut pour la phase d'utilisation	30
Tableau 5 – Paramètres clés par opérations	30
Tableau 6 – Unité fonctionnelle (UF) pour un PMD	32
Tableau 7 – Durée de vie de référence (RSL) pour un PMD	32
Tableau 8 – Liste des valeurs par défaut pour la phase d'utilisation d'un PMD	33
Tableau 9 – Unité fonctionnelle (UF) pour un PQI	34
Tableau 10 – Durée de vie de référence (RSL) pour un PQI.....	34
Tableau 11 – Liste des valeurs par défaut pour la phase d'utilisation d'un PQI installé de manière permanente	34
Tableau 12 – Liste des valeurs par défaut pour la phase d'utilisation d'un PQI portatif.....	35
Tableau 13 – Unité fonctionnelle (UF) pour un DDM	36
Tableau 14 – Durée de vie de référence (RSL) pour un DDM.....	36
Tableau 15 – Liste des valeurs par défaut pour la phase d'utilisation d'un DDM.....	36
Tableau 16 – Unité fonctionnelle (UF) pour un TRD2	37
Tableau 17 – Durée de vie de référence (RSL) pour un TRD	37
Tableau 18 – Liste des valeurs par défaut pour la phase d'utilisation d'un TRD	38
Tableau 19 – Température pour les dispositifs couverts par le présent document	45

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

**Équipement de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques -
Aspects environnementaux****AVANT-PROPOS**

- 1) La Commission Électrotechnique Internationale (IEC) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de l'IEC). L'IEC a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. À cet effet, l'IEC – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de l'IEC"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'IEC, participent également aux travaux. L'IEC collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de l'IEC concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de l'IEC intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de l'IEC se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de l'IEC. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que l'IEC s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; l'IEC ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de l'IEC s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de l'IEC dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de l'IEC et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) L'IEC elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de l'IEC. L'IEC n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à l'IEC, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de l'IEC, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de l'IEC ou de toute autre Publication de l'IEC, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'IEC attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'IEC ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'IEC n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse <https://patents.iec.ch>. L'IEC ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'IEC 63580 a été établie par le comité d'études 85 de l'IEC: Équipement de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques. Il s'agit d'une Norme internationale.

Le texte de cette Norme internationale est issu des documents suivants:

Projet	Rapport de vote
85/1001/FDIS	85/1007/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à son approbation.

La langue employée pour l'élaboration de cette Norme internationale est l'anglais.

Ce document a été rédigé selon les Directives ISO/IEC, Partie 2, il a été développé selon les Directives ISO/IEC, Partie 1 et les Directives ISO/IEC, Supplément IEC, disponibles sous www.iec.ch/members_experts/refdocs. Les principaux types de documents développés par l'IEC sont décrits plus en détail sous www.iec.ch/standardsdev/publications.

Le comité a décidé que le contenu de ce document ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de l'IEC sous webstore.iec.ch dans les données relatives au document recherché. À cette date, le document sera

- reconduit,
- supprimé, ou
- révisé.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

INTRODUCTION

La préservation de l'environnement naturel, pour le bien-être des générations futures, constitue une préoccupation sans cesse croissante. Il en résulte la publication de différentes réglementations qui sont basées sur la mise à disposition de données environnementales, tant au niveau local que national. Les fabricants de produits sont également soumis à des requêtes émanant des clients de leurs parties prenantes (grossistes, installateurs, prescripteurs, autorités de réglementation...), pour solliciter des données environnementales. Outre la réduction de l'impact environnemental des produits, il est nécessaire que les fabricants disposent d'une méthodologie normalisée afin de quantifier, et donc de réduire l'impact environnemental de leurs produits.

Il est donc important de définir des règles spécifiques au produit (PSR) afin de disposer de méthodologies normalisées et reposant sur une base scientifique, concernant les données à évaluer et à transmettre.

Parmi les objets visés par le présent document figure la définition de règles spécifiques, permettant d'évaluer les impacts environnementaux et de fournir des données adéquates aux ME3Q. Ces règles définissent un cadre d'évaluation commun des impacts environnementaux des ME3Q, concernant les indicateurs de leur impact caractérisé (par exemple les émissions de gaz à effet de serre, l'unité de mesure en équivalent CO₂, l'appauvrissement de la couche d'ozone) sur l'ensemble de leur cycle de vie. La Figure 1 décrit les relations existant avec certaines des normes couvrant le thème de l'analyse du cycle de vie (ACV).

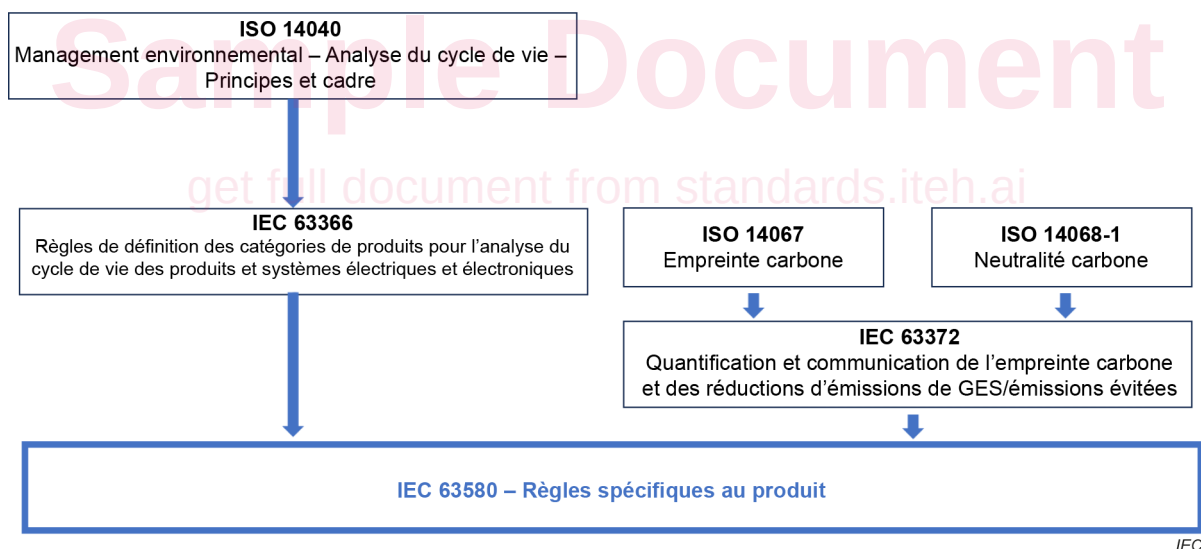


Figure 1 – Famille de normes relative à l'analyse du cycle de vie (ACV)

Le présent document est destiné à être utilisé par les fabricants, les clients, les autorités de réglementation, les développeurs de programme, ainsi que les praticiens et vérificateurs de l'ACV, quel que soit le type des données environnementales associées à l'analyse du cycle de vie, comprenant des extraits ciblant un impact spécifique en particulier (empreinte carbone). La Figure 2 décrit les relations existant avec certaines des normes couvrant le thème de l'évaluation des produits.

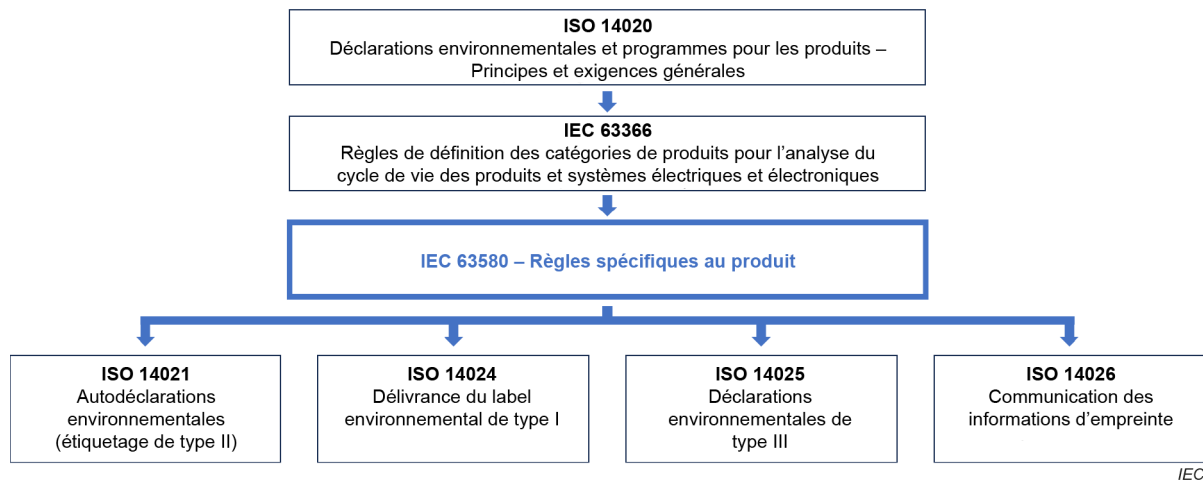


Figure 2 – Famille de normes relative à la communication des données environnementales

Bien que les ME3Q n'aient qu'un impact relativement faible sur l'environnement, le marché révèle la nécessité de disposer de méthodes appropriées pour gérer cette thématique environnementale. Un moyen simple d'estimation des impacts environnementaux sera judicieux, conjointement avec des données immédiatement accessibles, qui vont permettre aux parties prenantes, par exemple un prestataire, un installateur et un utilisateur final, d'évaluer plus facilement les impacts environnementaux au niveau du système.

L'impact environnemental des ME3Q est généralement très faible, comparé au système global dans lequel ils s'inscrivent, et des processus auxquels ils contribuent. L'impact, sur l'ensemble de leur cycle de vie, de processus tels que la climatisation d'un bâtiment, la production d'acier ou le transport, dépasse de loin celui associé à la fabrication et à l'utilisation de quelques ME3Q associés. La Figure 3 décrit les relations existant avec certaines des normes couvrant ce thème de l'interopérabilité avec l'ACV d'un bâtiment.

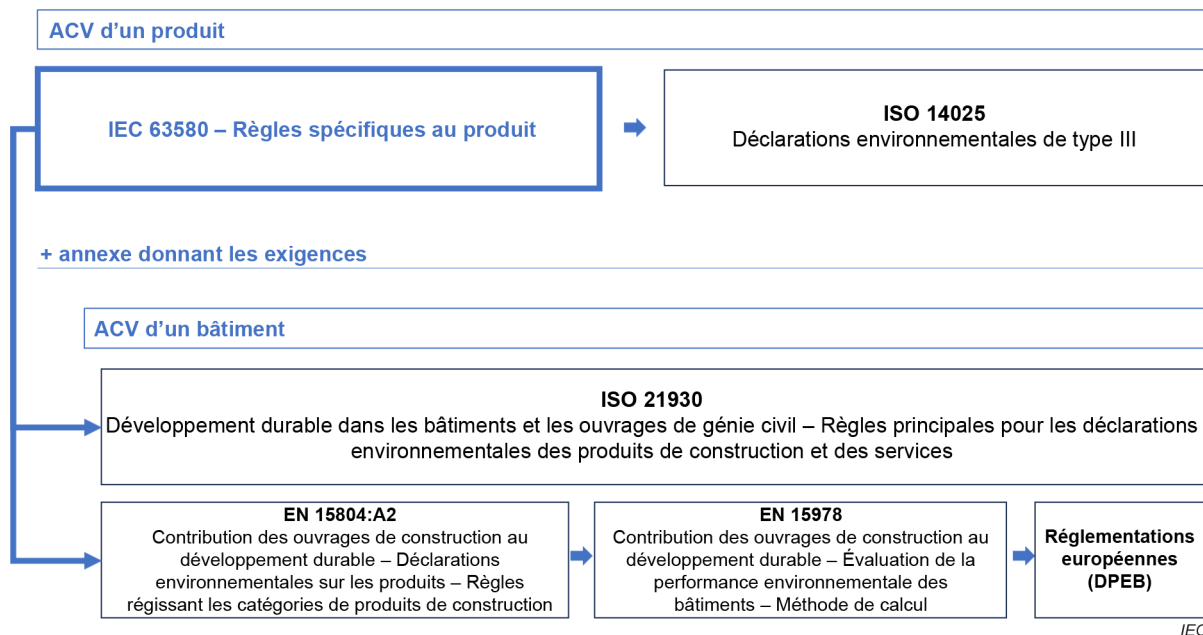


Figure 3 – Famille de normes relative à l'interopérabilité avec l'ACV d'un bâtiment

En outre, l'émission de substances et de matières qui peuvent être nocives pour l'environnement, ou contribuer au changement climatique, doit être évitée ou réduite le plus possible. Depuis la conception jusqu'à l'arrivée en fin de vie d'un produit, l'impact environnemental de tous les processus pertinents est pris en compte, y compris les modalités de mise au rebut ou de revalorisation des matières.

Afin de contribuer à la préservation des ressources naturelles, les fabricants d'équipements de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques (ME3Q) s'assurent de mettre en œuvre une écoconception (ECD), qui suppose:

- d'abandonner progressivement les substances ou matières dangereuses, ou de réduire le plus possible leur utilisation;
- de faire un usage efficient de l'énergie et des matières, lors de la fabrication des produits;
- de s'assurer que les produits atteignent la plus faible consommation énergétique possible, pendant leur utilisation;
- de permettre autant que possible, en fin de vie du produit, le recyclage des matières en vue d'une réutilisation ultérieure, et le tri des composants dangereux exigeant un traitement particulier.

Les déclarations et l'ECD revêtent un rôle de plus en plus important pour différents organismes. Elles peuvent prendre différentes formes, par exemple déclaration environnementale de type II ou de type III, déclaration de matière (MD). Dans certains domaines d'activité, les marchés publics écologiques (GPP) s'appliquent, et/ou l'ECD fait partie de la certification ISO 14001. Certains pays et régions œuvrent également activement pour la préservation de l'environnement, par exemple l'Union européenne, par l'intermédiaire de sa directive sur l'écoconception, et la Chine, par l'intermédiaire de son initiative ciblant l'écoconception. À moyen terme, l'ECD sera considérée comme une démarche systématique et importante par la plupart, si ce n'est l'intégralité des clients.

L'évaluation de l'impact environnemental des ME3Q s'inscrit dans un processus d'ECD. L'ECD nécessite d'identifier les impacts spécifiques, de les mesurer et d'en faire état dans des rapports. L'IEC 62430 décrit les principes de base de l'ECD, avec pour objectif de réduire les impacts environnementaux potentiels des produits.

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale donne des recommandations aux fabricants d'équipements de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques (ME3Q), pour qu'ils puissent évaluer et améliorer l'impact environnemental de leurs produits, et pour qu'ils puissent mettre en œuvre une communication efficace des informations environnementales, qui exploite des références communes, à l'échelle de l'ensemble de la chaîne logistique.

NOTE Les dispositifs ME3Q sont décrits à l'Annexe A.

Le présent document couvre uniquement les équipements de mesure installés de manière permanente, énumérés ci-après:

- IEC 61557-12, dispositifs de comptage et de surveillance du réseau électrique (PMD);
- IEC 62586-1, instruments de qualité de l'alimentation (PQI);
- IEC 60688, transducteurs (TRD);
- IEC 62974-1, dispositifs de gestion de données (DDM).

Le présent document fournit:

- des recommandations sur le processus et les aspects généraux pour la mise en œuvre de principes d'écoconception de produit, comme indiqué dans l'IEC 62430;
- les règles spécifiques au produit (PSR) pour l'analyse du cycle de vie (ACV);

NOTE 1 Les méthodes générales et le processus d'exécution de l'ACV sont conformes à l'ISO 14040 et l'ISO 14044, mais ne sont pas détaillés dans le présent document.

NOTE 2 Les PSR et l'ACV peuvent être utilisées pour une ECD quantitative, et s'appliquent également pour certaines déclarations environnementales, par exemple celles de type III.

- les données normales relatives aux impacts environnementaux, résultant des études de cas, et un moyen de les exploiter;

NOTE 3 Cela vise à inciter les fabricants à appliquer des méthodes quantitatives plus efficaces dans le processus ECD, afin d'améliorer la performance environnementale de leurs produits.

- des règles communes pour la communication des informations relatives à la présence de substances réglementées, et des matières que contient le produit;
- des recommandations pour la communication des informations relatives au traitement en fin de vie du produit.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

IEC 60050-904, *Vocabulaire Électrotechnique International - Partie 904: Normalisation environnementale pour les produits et les systèmes électriques et électroniques*

IEC 60688:2024, *Transducteurs électriques de mesure convertissant les grandeurs électriques alternatives ou continues en signaux analogiques ou numériques*

IEC 61557-12:2018, *Sécurité électrique dans les réseaux de distribution basse tension jusqu'à 1 000 V c.a. et 1 500 V c.c. - Dispositifs de contrôle, de mesure ou de surveillance de mesures de protection - Partie 12: Dispositifs de comptage et de surveillance du réseau électrique (PMD)*

IEC 62430, *Écoconception (ECD) - Principes, exigences et recommandations*

IEC 63366:2025, *Règles de définition des catégories de produits pour l'analyse du cycle de vie des produits et systèmes électriques et électroniques*

ISO 14040, *Management environnemental - Analyse du cycle de vie - Principes et cadre*

ISO 14044, *Management environnemental - Analyse du cycle de vie - Exigences et lignes directrices*

ISO 14021:2016, *Marquage et déclarations environnementaux - Autodéclarations environnementales (Étiquetage de type II)*

ISO 14025:2006, *Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires*

IEC 62586-1:2017, *Mesure de la qualité de l'alimentation dans les réseaux d'alimentation - Partie 1: Instruments de qualité de l'alimentation (PQI)*

IEC 62974-1:2024, *Systèmes de surveillance et de mesure utilisés pour la collecte, l'agrégation et l'analyse de données - Partie 1: Exigences relatives aux dispositifs*

3 Termes, définitions et abréviations

3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'IEC 60050-904 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.2 Généralités

3.2.1

gaz à effet de serre GES

constituant gazeux de l'atmosphère, naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages

Note 1 à l'article: En ce qui concerne la liste des GES, consulter le dernier rapport d'évaluation du GIEC.

Note 2 à l'article: La vapeur d'eau et l'ozone qui sont des GES qui peuvent être aussi bien d'origine anthropique que naturelle, ne sont pas inclus dans l'ECP et l'ECP partielle.

Note 3 à l'article: Le présent document porte principalement sur les GES à longue durée de vie et il exclut par conséquent les effets climatiques dus aux changements de réflectivité de la surface (albédo) et les agents de forçage radiatif (par exemple, le carbone noir et les aérosols).

[SOURCE: ISO 14067:2018, 3.1.2.1]

3.2.2**coproduit**

l'un quelconque de deux produits ou plus issus du même processus élémentaire ou système de produits

Note 1 à l'article: Co-produit, sous-produit et produit ont le même statut et sont utilisés pour l'identification de plusieurs flux distincts de produits issus du même processus élémentaire. Par rapport à un coproduit, un sous-produit et un produit, les déchets constituent le seul extrant devant être distingué comme autre qu'un produit.

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.10, modifié – Une note à l'article a été ajoutée.]

3.2.3**critères de coupure**

spécification de la quantité de flux de matière ou d'énergie ou du niveau de signification environnementale associés aux processus élémentaires ou au système de produits devant être exclus de l'étude

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.18]

3.3 Section relative aux données**3.3.1****données primaires**

valeur quantifiée ou qualitative d'un processus élémentaire ou d'une activité, issue d'une mesure directe ou d'un calcul fondé sur des mesures ou des observations directes au niveau de la source originelle

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.6.34]

3.3.2**données secondaires**

données qui ne répondent pas aux exigences des données primaires

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.6.35]

3.3.3**qualité des données**

caractéristiques des données reposant sur leur capacité à répondre aux exigences requises

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.19]

3.3.4**unité déclarée**

quantité d'un produit servant d'unité de référence dans une déclaration environnementale de type III ou une communication d'empreinte, basée sur un ou plusieurs modules d'informations

Note 1 à l'article: un module d'informations est une compilation de données couvrant un processus élémentaire ou une combinaison de processus élémentaires faisant partie du cycle de vie d'un produit.

[SOURCE: ISO 14050:2006, 3.7.11, modifié – La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.3.5**élimination**

opération qui ne constitue pas une valorisation, même lorsque cette opération a comme conséquences secondaires la récupération de substances ou d'énergie

[SOURCE: IEC TR 62635:2012, 3.1]

3.3.6

durabilité

<d'un produit> aptitude à fonctionner suivant les exigences, dans des conditions définies d'utilisation et de maintenance, jusqu'à atteindre un état final défini

Note 1 à l'article: Le degré suivant lequel la maintenance s'inscrit dans le cadre de la durabilité varie en fonction du produit ou du groupe de produits.

Note 2 à l'article: L'état final peut être fondé sur des aspects technologiques, sociaux ou économiques.

Note 3 à l'article: La durabilité doit être exprimée en unités appropriées à la pièce ou au produit concerné, par exemple le temps calendaire, les cycles de fonctionnement, la distance parcourue, etc.

Note 4 à l'article: La durabilité quantifiée en tant que mesure se rapporte à la longévité de l'intervalle compris entre la première utilisation et l'état final défini.

Note 5 à l'article: Un événement limite peut être considéré comme un état final.

[SOURCE: IEC 60050-192:2025, 192-01-21, modifié – Le domaine <d'un produit> a été ajouté au début de la définition et la Note 5 à l'article a été ajoutée.]

3.3.7

fin de vie

phase du cycle de vie d'un produit qui démarre à compter de son retrait de l'étape correspondant à l'utilisation prévue

[SOURCE: IEC TR 62635:2012, 3.2, modifié – Les modifications concernent uniquement la version anglaise.]

3.3.8

traitement en fin de vie

opération suivant le dépôt d'un produit dans une installation ciblant le réemploi du produit ou de parties du produit, le recyclage des matériaux, la valorisation énergétique et l'élimination des déchets ultimes

Note 1 à l'article: Cela inclut le démontage, la séparation des matières et l'élimination.

3.4 Section relative à l'énergie

3.4.1

valorisation énergétique

production d'énergie utile par combustion directe et maîtrisée ou par d'autres traitements de déchets

Note 1 à l'article: Les incinérateurs de déchets qui produisent de l'eau chaude, de la vapeur et/ou de l'électricité sont des moyens courants de valorisation énergétique.

[SOURCE: IEC 60050-904:2014, 904-04-03]

3.4.2

environnement

milieu dans lequel un produit ou un système existe, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations

[SOURCE: IEC Guide 109:2012, 3.3]

3.4.3

aspect environnemental

élément des activités ou produits d'un organisme interagissant ou susceptible d'interactions avec l'environnement

Note 1 à l'article: Un aspect environnemental peut causer un ou plusieurs impacts environnementaux. Un aspect environnemental significatif est un aspect environnemental qui a ou peut avoir un ou plusieurs impacts environnementaux significatifs.

Note 2 à l'article: Les aspects environnementaux significatifs sont déterminés par l'organisme en utilisant un ou plusieurs critères.

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.2.2, modifié – L'expression "ou services" a été supprimée dans la définition.]

3.4.4

allégation environnementale

mention, symbole ou graphique indiquant un aspect environnemental d'un produit, y compris tout composant associé et l'emballage

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.7.3]

3.4.5

écoconception

approche systématique qui tient compte des aspects environnementaux dans la conception et le développement dans l'objectif de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit

Note 1 à l'article: Ce concept est désigné par d'autres termes avec une signification similaire, notamment: ecodesign, conception pour l'environnement (DFE, design for environment), conception écologique et conception durable sur le plan environnemental.

[SOURCE: IEC 62430:2019, 3.1.1, modifié – L'abréviation "ECD" et la Note 2 à l'article ont été supprimées.]

3.4.6

déclaration environnementale

déclaration environnementale de produit

revendication indiquant les aspects environnementaux d'un produit ou d'un service

Note 1 à l'article: Une étiquette ou une déclaration environnementale peut se présenter, entre autres exemples, sous la forme d'une déclaration, d'un symbole ou d'un graphique sur le produit ou son emballage, dans une documentation sur le produit, dans un bulletin technique ou dans une publicité.

[SOURCE: IEC 63366:2025, 3.1.11]

3.4.7

programme de déclarations environnementales

programme volontaire destiné au développement et à l'utilisation de déclarations environnementales de type III, fondé sur un ensemble de règles de fonctionnement (instructions de programme)

[SOURCE: ISO 14025:2006, 3.3, modifié – Le qualificatif "de type III" a été supprimé du terme et l'expression "(instructions de programme)" a été ajoutée à la définition.]